

Le partage et les communautés d'énergie (nouvelle réglementation)

Quel potentiel pour les communes ?

07 avril 2023

Vers un nouveau modèle énergétique :
**OPPORTUNITÉS POUR LES
COMMUNES ?**

EXERCICES DE PARTAGES

dans le Cœur du Hainaut

Vers un nouveau modèle énergétique :

**OPPORTUNITÉS POUR LES
COMMUNES ?**

Opportunités pour la commune

Maitrise des couts et des consommations communales

Centrale d'achat d'énergie
Comptabilité et rénovations énergétiques des bâtiments communaux
Eclairage public / Reconversion LED

Développement des filières renouvelables

Plusieurs projets existants (PV communes) et en développement
Projets photovoltaïques – éoliennes - Bornes de recharge
Solutions renouvelables sur les sites industriels et dans les parcs d'activité économique (Partenariats PP)
Développement de la filière (bio)Gaz -1 station de biométhanisation possible - + stations CNG/bioCNG

Développement du partage d'énergie

1 projet pilote de CER – 1^{er} projet à Charleroi Métropole



Nouveau modèle énergétique

"Clean Energy Package"

Le nouveau cadre politique wallon introduit les concepts de «communauté d'énergie renouvelable» et d'«électricité autoconsommée collectivement».



4. COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

2/2

Les communautés d'énergie ont le droit d'exercer diverses activités :

- Produire de l'électricité ;
- Fournir de l'électricité ;
- Autoconsommer de l'électricité produite par ses installations ;
- Partager entre ses participants l'électricité ;
- Pratiquer l'agrégation ;
- Participer à des services de flexibilité ;
- Stocker de l'électricité ;
- Fournir des services de recharge pour véhicules électriques ;
- Fournir des services liés à l'efficacité énergétique ;
- Vendre de l'électricité qu'elle produit, non autoconsommée et non partagée, également par un échange de pair à pair.
- Participer à des programmes d'efficacité énergétique.

Les règles applicables sont celles relatives à l'activité.

Autorisation de la CWaPE requise pour exercer l'activité de partage d'énergie.

→ Production renouvelable qui bénéficie au territoire

→ Favorise l'utilisation locale

→ Favorise l'autoconsommation collective

→ Autorise le partage d'énergie

→ Renforce l'intérêt de prendre part aux projets

→ Vers une réappropriation par les autorités locales et les entreprises

Les Communautés d'énergie

Il s'agit d'une personne morale doivent poursuivre l'objectif principal "de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses actionnaires ou à ses membres ou en faveur des territoires locaux où elle exerce ses activités, plutôt que de rechercher le profit".

Ainsi, leur développement devrait apporter différents bénéfices :

Accélérer le rythme d'équipement des installations renouvelables

- Exploiter le potentiel renouvelable wallon au maximum
- Encourager la flexibilité, l'efficacité et la sobriété énergétique
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre



Accélérer la transition énergétique territoriale Démocratiser le marché de l'énergie via :

- La décentralisation et diversification des acteurs locaux
- Le droit des consommateurs finaux de s'auto-organiser pour offrir et développer leurs services énergétiques

Créer de nouveaux liens sociaux

Nouveaux modèles économiques, centrés sur l'intérêt du consommateur

Le partage d'électricité permet :
Un accès pour tous les consommateurs à une électricité potentiellement moins chère dont le prix est + stable

Modes de partage



Où ?

Le périmètre

Partage au sein d'un périmètre local : périmètre géographique situé au sein d'une partie du réseau d'un même GRD.



Qui ?

Les membres de la CE

La complémentarité entre membres de la communauté est souhaitée pour équilibrer consommation et production d'énergie en son sein.



Quoi ?

Production d'EnR locale (circuit court)



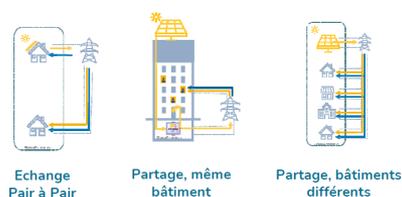
Comment ?

Quel modèle de partage ?

Autoconsommation collective, Communautés d'Énergie Renouvelable ou Communautés d'Énergie Citoyenne ?

Règles d'échange (clés de répartition) et de facturation de l'électricité partagée, les modalités d'entrée et de sortie de la communauté, le prix payé par la communauté pour le surplus d'énergie solaire des consommateurs individuels, ...

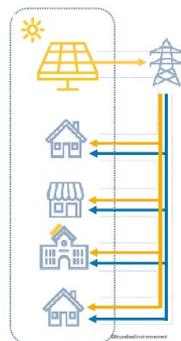
Modes de partage



Clients actifs

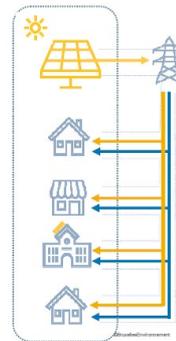
Communautés

CER



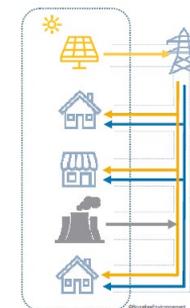
- ▶ Electricité **renouvelable** uniquement
- ▶ **Membres** (non professionnels de l'énergie)
 - Citoyens
 - PME
 - Autorités locales
- ▶ **Pour le partage** :
 - La communauté est **propriétaire** des installations de production

CEL



- ▶ Electricité **renouvelable** uniquement
- ▶ **Membres** (non professionnels de l'énergie)
 - Citoyens
 - PME
 - Pouvoir Public
- ▶ **Pour le partage** :
 - Soit la **communauté est propriétaire** des installations de production
 - Soit un ou **plusieurs membres sont propriétaires** des installations de production ou sont titulaires **d'un droit d'usage** sur celles-ci.

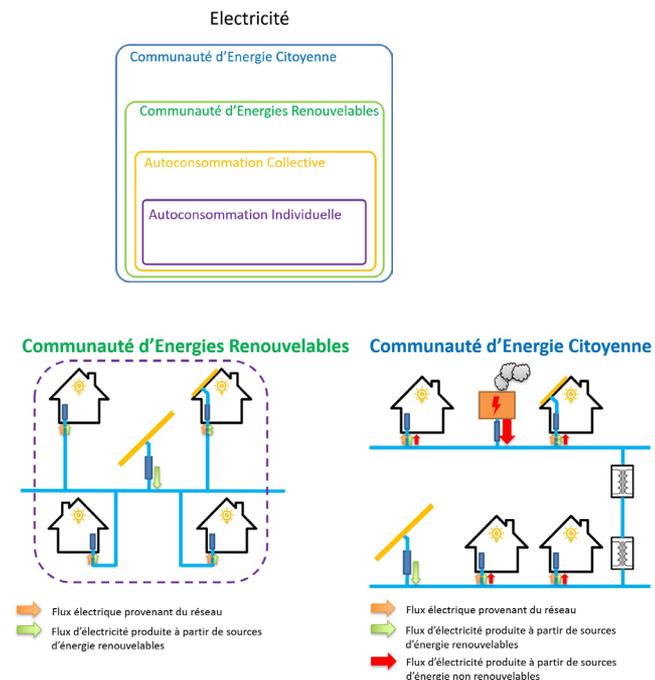
CEC



- ▶ Inclut l'**électricité non-renouvelable** (ex : cogen au gaz naturel)
- ▶ **Membres**
 - Toute personne physique ou morale, **mais**
 - **contrôle effectif** par les citoyens, autorités locales ou, sous certaines conditions, les petites entreprises (non professionnels de l'énergie)
- ▶ **Pour le partage** :
 - La **communauté est propriétaire** des installations de production

Types de Communautés

	CER Communautés d'énergie renouvelable	CEC Communautés d'énergie citoyenne
Périmètre	Local	Non limité
Energie	Renouvelable	Non précisé
Contrôle effectif	Citoyens, autorités locales, PME <u>située au sein d'un périmètre local</u>	Citoyens, autorités locales, petites entreprises
Participants	Citoyens, autorités locales, PME	Non limité / Aucune restriction



Les activités autorisées

4. COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

2/2

Les communautés d'énergie ont le droit d'exercer diverses activités :

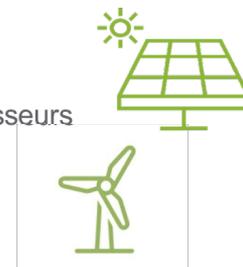
- Produire de l'électricité ;
- Fournir de l'électricité ;
- Autoconsommer de l'électricité produite par ses installations ;
- Partager entre ses participants l'électricité ;
- Pratiquer l'agrégation ;
- Participer à des services de flexibilité ;
- Stocker de l'électricité ;
- Fournir des services de recharge pour véhicules électriques ;
- Fournir des services liés à l'efficacité énergétique ;
- Vendre de l'électricité qu'elle produit, non autoconsommée et non partagée, également par un échange de pair à pair.
- Participer à des programmes d'efficacité énergétique.

Les règles applicables sont celles relatives à l'activité.

Autorisation de la CWaPE requise pour exercer l'activité de partage d'énergie.

PRODUCTION

- || Investir dans des moyens de production
- || Vendre la production à un ou plusieurs fournisseurs



Intérêts de l'activité

-  || Réduire les émissions de CO₂ (si renouvelable)
- || Augmenter l'indépendance énergétique (si renouvelable)

Plus-values d'une communauté

-  || Moyens financiers & fonciers supplémentaires pour le renouvelable
- || Finalité non lucrative



FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

- || Licence de fourniture nécessaire
- || Vente de l'électricité possible à des clients extérieurs à la communauté
- || Production et/ou achat de l'électricité vendue

Les bénéfices



Economiques

- Nouveaux modèles économiques, centrés sur l'intérêt du consommateur

Le partage d'électricité permet :

- Un accès **pour tous les consommateurs** à une électricité potentiellement moins chère dont le prix est + stable



Sociaux

- ▶ Un outil **structurel** de lutte contre la précarité énergétique (décarbonné)
- ▶ Démocratiser le marché de l'énergie via :
 - La décentralisation et diversification des acteurs locaux
 - Le droit des consommateurs finaux de s'auto-organiser pour offrir et développer leurs services énergétiques
- ▶ Sensibiliser à la transition énergétique
- ▶ Créer de nouveaux liens sociaux



Environnementaux

- Accélérer le rythme d'équipement des installations renouvelables
 - Exploiter le potentiel solaire bruxellois au maximum
 - Encourager la flexibilité, l'efficacité et la sobriété énergétique
- ⇒ **Diminuer les émissions de gaz à effets de serre**

**Et certainement d'autres plus values
que de nouveaux modèles économiques démontreront...**

Retombées économiques



BANQUE des TERRITOIRES

Mieux maîtriser le développement des EnR sur son territoire
Guide à l'usage des collectivités locales

Novembre 2020
En partenariat avec Espéras, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et COOPAWATT

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires



Étude éditoriale des territoires

Les retombées économiques locales des projets citoyens

Parc éolien de Chamotte (44)

ÉNERGIE PARTAGÉE

Double visibilité avec le soutien de :

Les territoires doivent bénéficier en premier lieu des retombées économiques liées à l'exploitation de leurs ressources. Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable maximisent ces retombées économiques locales et engagent les collectivités et les habitants dans une transition énergétique au service de l'intérêt général.

www.energie-partagee.org



Investir au capital d'un projet citoyen d'énergie renouvelable, c'est permettre à une installation de sortir de terre et de faire avancer la transition énergétique.

> C'est aussi participer au développement local de son territoire.



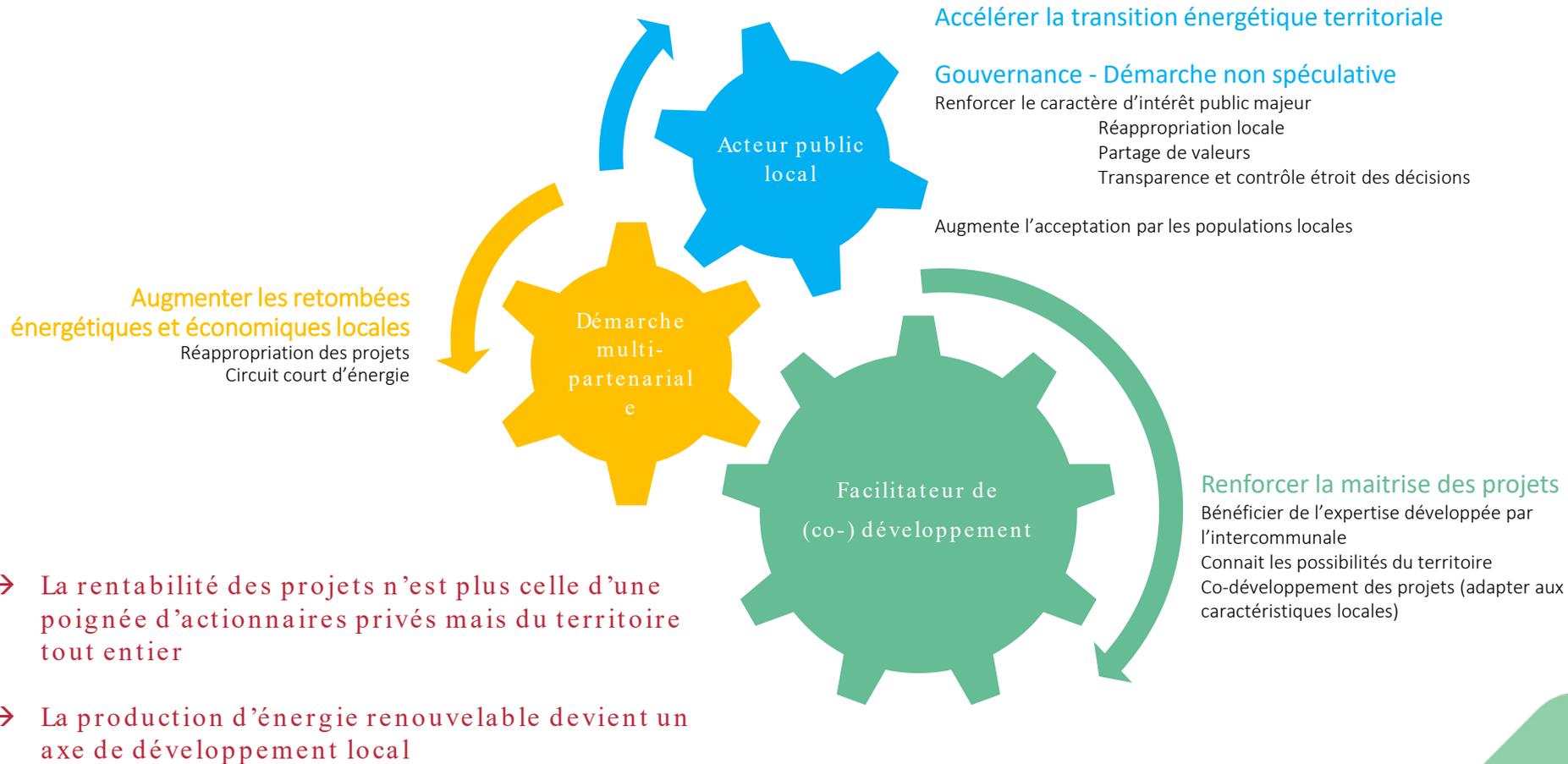
Ils témoignent

« On a cherché à travailler au maximum avec des entreprises locales pour les études. L'installateur vient de Toulouse et la maintenance est à 40 km. On y a également ajouté un critère social : pas d'intérimaire, pas de travailleurs détachés. »

Céléwatt, Brengues (46)

Retrouvez la note technique de l'étude sur :
<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>

Ceneo, acteur de développement local



Des partenariats au service de la transition énergétique du territoire

Partenariats	Types de projets	Collectivités publiques	Partenaire(s) externe(s)
	Projets de production d'énergie renouvelable Projets éoliens et multi-énergies	Ceneo, inBW, IDEFIN, IEG et SOFILUX	Engie-Electrabel
	Projets de production d'énergie renouvelable	Ceneo, IED et IPFBW	Luminus
	Projets de production d'énergie renouvelable sur terrains industriels dans le Hainaut	Ceneo	Perpetum
	Projets de production énergétique collectifs (tiers-invest) en faveur des entreprises sur les parcs d'activités économiques dans le Hainaut	Ceneo	Enerdeal
	Équiper les bâtiments publics en photovoltaïque (tiers-invest) en faveur des communes dans le Hainaut	Ceneo	Aucun (100% public)
	Mise en place, le développement et la gestion opérationnelle de Communautés d'Énergie en Wallonie	Ceneo, La SPI, InBW et BEP	Haulogy

La situation demain

Organiser le déploiement de projets

Viser l'autonomie énergétique

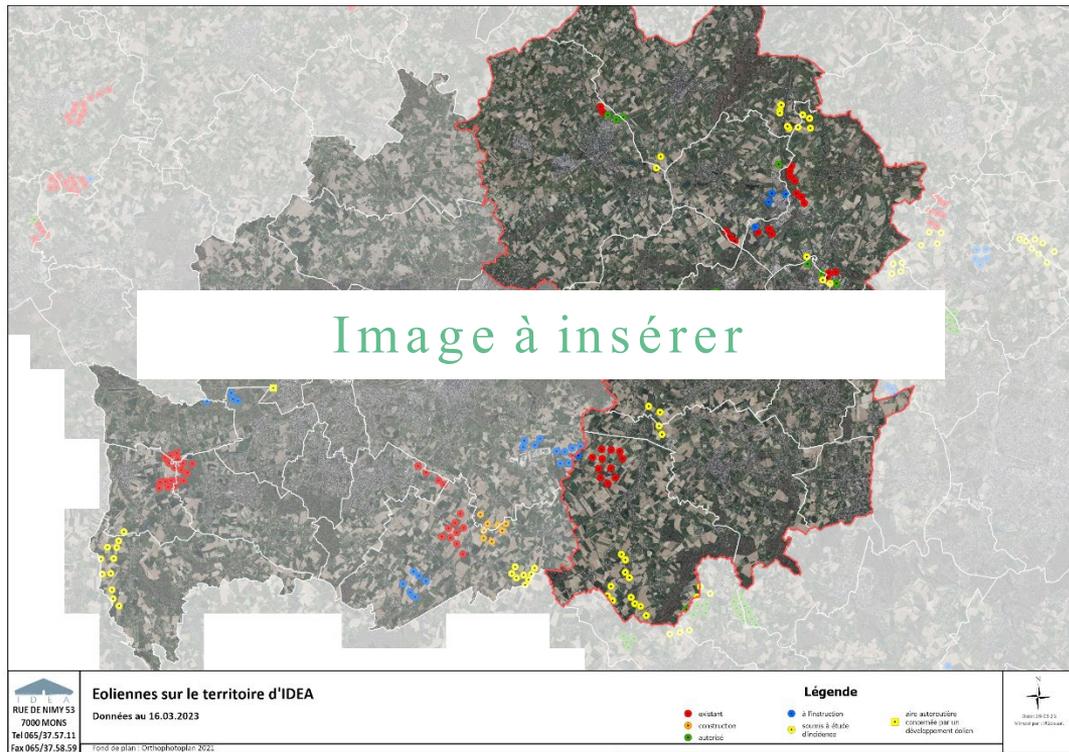
Optimiser le mix énergétique

Créer un maillage et un déploiement des réseaux énergétiques

Favoriser l'autoconsommation collective

→ Production renouvelable
qui bénéficie au territoire

Image à insérer



Comprendre la culture du territoire, son histoire et les actions déjà entreprises aux alentours permet aux acteurs et aux habitant·e·s d'y insérer au mieux leur projet. C'est justement la plus-value d'un portage local que de connaître finement le contexte local et de croiser les différents regards. Il ne s'agit plus de faire des projets d'EnR sur les territoires, mais des projets de territoire sur l'énergie.

Source : Projets d'énergie renouvelable et citoyenne,
S'orienter pour mieux démarrer – Energie Partagée

EXERCICES DE PARTAGES

dans le Cœur du Hainaut

La Louvière

Image à insérer

Soignies

Image à insérer

DES QUESTIONS ?

